

COURS

Vocabulaire — Géopolitique et enjeux mondiaux

Tle

Programme de terminale générale — BO spécial n°8 du 25 juillet 2019

Appeler quelqu'un *migrant* ou *refugee* n'est pas une nuance de style : le second mot désigne un statut juridique qui oblige les États, le premier décrit un déplacement. Le choix du terme engage donc des conséquences, et c'est pourquoi il est disputé dans les débats publics comme dans les copies.

1 Trois mots qu'on emploie l'un pour l'autre

RÈGLE

Un **refugee** est une personne à qui un **statut juridique** a été reconnu parce qu'elle craint avec raison d'être persécutée dans son pays ; ce statut **oblige** les États qui l'ont accordé. Un *migrant* décrit un **fait** : quelqu'un qui se déplace, pour quelque raison que ce soit. Un *asylum seeker* est une personne qui a **demandé** ce statut et attend la décision — elle n'est donc ni l'un ni l'autre. Les trois mots ne s'échangent pas.

refugee : statut · asylumseeker : demandeencours · migrant : descriptionde fait

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Employer *migrant* et *refugee* comme deux synonymes, ou traiter *asylum seeker* comme un troisième mot pour la même chose. — Les trois n'engagent pas les mêmes **obligations**. Appeler *migrant* une personne qui remplit les conditions du statut de *refugee* revient à la présenter comme relevant d'un choix, donc à affaiblir ce que les États lui doivent. À l'inverse, employer *refugee* pour toute personne en déplacement rend le mot inutilisable là où il protège. Le vocabulaire est ici un **enjeu**, pas un détail.

Le **réflexe** : Demander : ce mot décrit-il un **fait**, une **demande**, ou un **statut** reconnu ?

2 Les relations entre États

DÉFINITION

La **sovereignty** est la compétence exclusive d'un État sur son territoire et sa population, et son indépendance à l'égard de tout autre pouvoir extérieur. Elle est le principe de base du droit international — et sa limite : un État **souverain** n'est tenu que par les engagements qu'il a **acceptés**. C'est pourquoi les traités priment les déclarations, et pourquoi les organisations internationales n'ont que les pouvoirs qu'on leur confie.

PROPRIÉTÉ

Le lexique des relations internationales : *an alliance*, a **treaty** — juridiquement contraignant pour ses signataires —, *to ratify*, *to sign*, **diplomacy**, *negotiations*, *an envoy*, *to mediate*. Noter la distinction entre *to sign* et *to ratify* : signer engage un gouvernement, **ratifier** intègre le texte au droit interne, souvent par un vote du parlement. Un traité **signé mais non ratifié** n'oblige pas l'État.

DÉFINITION

Une **sanction** est une mesure de contrainte non militaire prise pour obtenir d'un État un changement de comportement : embargo, gel d'avoirs, restrictions commerciales, interdictions de voyage. Le mot est **neutre** en anglais et désigne un **instrument**, non un jugement moral. Son efficacité est débattue : les partisans y voient une alternative à la force, les critiques soulignent qu'elle atteint souvent les **populations** plus que les dirigeants visés.

3 Les crises

PROPRIÉTÉ

Le vocabulaire des conflits et de leur règlement : *a conflict*, *hostilities*, *a ceasefire* — un arrêt des combats, qui n'est **pas** un traité de paix —, *a truce*, *peacekeeping*, *a peace agreement*, *humanitarian aid*, *a corridor*, *displaced persons*. Attention à *displaced person* : une personne déplacée **à l'intérieur** de son propre pays n'a pas franchi de frontière et ne relève donc pas du statut de *refugee*.

Le **peacekeeping** désigne le déploiement de forces sous mandat international pour surveiller un accord, séparer des belligérants ou protéger des civils. Ces forces ne font **pas** la paix : elles **maintiennent** ce sur quoi les parties se sont entendues. Leur mandat est défini par les États, et leur capacité d'action s'arrête là — ce qui explique des situations où elles sont présentes sans pouvoir intervenir.

4 Les organisations

PROPRIÉTÉ

Quatre sigles à savoir développer et situer. Les **UN** — *United Nations*, l'ONU — dont l'Assemblée générale adopte des résolutions **non contraignantes** et dont le Conseil de sécurité connaît le veto des membres permanents. L'**NATO** — l'OTAN —, alliance **militaire** défensive. La **WHO** — *World Health Organization*, l'OMS —, qui coordonne en matière de santé sans commander aux États. La **WTO**, qui arbitre les différends commerciaux sur la base de règles acceptées par ses membres.

COMMENTER UNE CRISE INTERNATIONALE

- ① Identifier les **acteurs** : États, organisations, groupes non étatiques, populations.
- ② Choisir le **vocabulaire exact** pour chacun — et dire pourquoi ce mot plutôt qu'un autre.
Refugee, migrant et displaced person n'engagent pas les mêmes obligations.
- ③ Séparer les **faits** — dates, textes, décisions — des **qualifications** portées par les parties.
- ④ Préciser ce que chaque organisation **peut** faire, et ce qui l'en empêche.
- ⑤ Conclure en distinguant ce qui est **établi** de ce qui est **contesté**, sans trancher pour les parties.

À VÉRIFIER

- Ai-je distingué **refugee**, *asylum seeker* et *migrant* ?
- Ai-je réservé *displaced person* aux déplacements **internes** ?
- Ai-je distingué *to sign* et *to ratify* ?
- Ai-je présenté la **sanction** comme un **instrument**, non un jugement ?
- Ai-je écrit qu'un *ceasefire* n'est **pas** un traité de paix ?
- Ai-je dit ce que chaque organisation **peut** et ne peut pas faire ?

À RETENIR

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• refugee : un statut reconnu, qui oblige les États.• <i>asylum seeker</i> : une demande en cours. <i>migrant</i> : une description de fait.• <i>internally displaced person</i> : déplacée sans franchir de frontière.• sovereignty : un État n'est tenu que par ce qu'il a accepté.• <i>to sign</i> engage un gouvernement ; <i>to ratify</i> intègre au droit interne.• sanction : un instrument de contrainte non militaire, mot neutre en anglais. | <ul style="list-style-type: none">• Un <i>ceasefire</i> arrête les combats : ce n'est pas un traité de paix.• Le peacekeeping maintient un accord, il ne l'impose pas.• Les UN : résolutions de l'Assemblée non contraignantes, veto au Conseil.• NATO : alliance militaire. WHO : santé. WTO : différends commerciaux.• Employer un mot disputé, c'est prendre position : dire pourquoi on le choisit. |
|--|--|